



NOM ET PRENOM:

SEMAINE DU 22 AU 28 JUILLET 2025

Bien penser à inscrire votre nom et prénom, Merci

	MARDI 22	MERCREDI 23	JEUDI 24	VENDREDI 25	SAMEDI 26	DIMANCHE 27	LUNDI 28
SOUPE 1,15€	VELOUTE DE CHOU-FLEUR	SOUPE DE LEGUMES	POTAGE POIREAUX POMMES DE TERRE	BOUILLON DE VOLAILLE VERMICELLE	POTAGE DE 5 LEGUMES	VELOUTE DE CHAMPIGNONS	VELOUTE DE PANAIS
ENTRÉE	PAMPLEMOUSSE ROSE ou SALADE DE LA MER	TERRINE DE LAPIN ou PALMIERS CIBOULETTE	ASPIC DE POISSON ou ŒUF DUR SAUCE COCKTAIL	CONCOMBRE À L'ANETH ou SALAMI ET CORNICHON	SALADE VERTE AUX LARDONS ou TERRINE DE LEGUMES	CÉLERI RÂPÉ AUX NOIX ou MACÉDOINE DE LÉGUMES	SALADE DE MAÏS THON POIVRON ou SAUCISSON BRIOCHE
PLAT OU PLAT UNIQUE	CUISSE DE LAPIN À LA MOUTARDE ou TRIPES À LA TOMATE	SAUMONNETTE À L'ARMORICAINE ou JAMBON GRILLÉ SAUCE MADÈRE	LASAGNES BOLOGNAISE OU ASSIETTE FROIDE (rôti de bœuf.haricots verts. p de terre)	MOULES SAUCE POULETTE ou CÔTES DE PORC	RÔTI DE DINDE AU JUS ou BEIGNETS DE POISSON	SAUTÉ DE VEAU FINANCIÈRE ou ANDOUILLETTE GRILLÉE	MANCHONS DE CANARD CONFITS ou QUENELLES DE BROCHET
LÉGUME	HARICOTS BEURRES PERSILLÉS ou POMMES VAPEUR	PURÉE DE CAROTTES ou RIZ		ÉPINARDS AU BEURRE ou GRATIN DE FENOUIL	BROCOLIS BÉCHAMEL ou POMMES NOISETTES	BULGOUR AU BEURRE ou TOMATE PROVENÇALE	HARICOTS BLANCS ou PÂTES
FROMAGE	BONBEL ou FROMAGE DU JOUR	BRIE ou MIMOLETTE	COMTE ou MINI ROITELET	FROMAGE BLANC ou PETIT MOULÉ	BÛCHE DU PILAT ou MORBIER	PETITS SUISSES ou FOURME D'AMBERT	MUNSTER ou CANTADOU AIL FINES HERBES
DESSERT	COMPOTE LIEGEOISE ou FRUIT DE SAISON	SALADE DE PÊCHE ET ABRICOT AU ou BAVAROIS CHOCOLAT	FAR BRETON ou FRUIT DE SAISON	MOUSSE CITRON ou CRUMBLE	YAOURT AUX FRUITS ou FRUITS AU SIROP	TARTE MYRTILLES ou POIRE	COMPOTE ou SEMOULE AU LAIT
PAIN 0,65€	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		

MERCI DE PRECISER LE NOMBRE DE PAINS PAR LIVRAISON

En cas d'absence, prévenir le plus rapidement possible

NOUS RAPPELONS QUE TOUS LES REPAS COMMANDÉS ET ANNULÉS SANS UN DÉLAI D'UNE SEMAINE SERONT FACTURÉS (SAUF HOSPITALISATION D'URGENCE SI CETTE DERNIERE A BIEN ÉTÉ

DÉCLARÉE (un bulletin d'hospitalisation devra être fourni)

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de sécurité alimentaire, En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés,

LA CUISINE DE JACQUOTTE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE LORS DES LIVRAISONS ET EN DEHORS DE SES LOCAUX